



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA RÉGION RÉUNION

COMMISSION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2019

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie ce mardi 12 novembre 2019, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue.

Les conseillers régionaux ont examiné et voté une centaine de rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de l'économie, la culture, l'éducation, la formation professionnelle, l'égalité des chances...

Vendredi 15 novembre 2019

L'ACTION DE LA RÉGION POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

Pour l'égalité des chances - la formation - l'éducation

-Les conseillers régionaux ont voté une enveloppe de **187 824 €** en faveur de 21 associations et épiceries sociales et solidaires au titre du dispositif de soutien en équipements aux acteurs de l'aide alimentaire pour l'année 2019.

-Pour combattre les inégalités et favoriser la réussite du plus grand nombre, en accompagnant des actions qui visent à offrir les meilleures chances de réussite à tous les jeunes, une enveloppe globale à hauteur de **127 950 €** a été attribuée à 4 structures d'accueil pour l'année 2019 :

- 60 000 € à l'Association Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier,
- 36 644 € à l'Association pour le Développement Éducatif et Culturel gérant le Centre Culture Lecture Environnement du Brûlé,
- 24 446 € à l'Association AGORA gérant l'Observatoire Astronomique des Makes,
- 6 860 € à l'Association Les Mots des Hauts gérant le Centre de Lecture et d'Écriture de la Plaine des Palmistes.

-Dans le cadre notamment du soutien de la collectivité à des actions contribuant à la cohésion sociale dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), la Région a approuvé l'engagement financier de 2019 au titre des interventions de la Collectivité à hauteur de **200 000 €**.

-La Commission Permanente a approuvé des modifications apportées au cadre d'intervention relatives aux modalités techniques et financières afin d'y faire figurer le co-financement des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) dont le plafond de subvention régionale est porté à **50 000 €**.

-Les conseillers régionaux ont voté une subvention d'un montant total de **65 000 €** à l'Agence Régionale des Missions Locales (ARML) dont :

- 50 000 € pour le fonctionnement des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) et d'actions d'accompagnement au titre de l'année 2019 ;
- 15 000 € pour la mise en œuvre d'actions spécifiques afin de soutenir les PSAD dans la diversification et l'innovation proposées dans l'accompagnement des jeunes décrocheurs.

-Afin d'agir sur le pouvoir d'achat des familles réunionnaises, le gel des tarifs payés par les élèves des lycées a été décidé en 2010 pour s'appliquer à partir de 2011. Cette mesure s'est assortie, à compter de 2012, de la mise en place d'une compensation annuelle versée par la Région à chaque établissement pour garantir l'équilibre budgétaire du service de restauration et d'hébergement (SRHL). La Commission Permanente a donc validé le règlement du dispositif de compensation au gel des tarifs des Services de Restauration et d'Hébergement des lycées publics.

Pour l'égalité des chances – la santé

-La Commission Permanente a voté une subvention à hauteur de **10 000 €** à l'association France AVC Réunion pour financer la réalisation d'un film de prévention primaire contre l'AVC et la diffusion sur les chaînes de télévision locales pour l'année 2019.

-Dans le cadre de la journée Nationale des DYS une enveloppe de **4 500 €** a été octroyée à l'Association d'Adultes et de Parents d'Enfants DYSlexiques, DYSpraxiques, DYSphasiques .

-Les élus ont voté l'attribution d'une subvention régionale à l'association ADN974 pour la mise en œuvre de leur programme d'actions en matière de lutte contre le diabète pour l'année 2019 et pour un montant maximum de **35 000 euros**.

Egalité des chances – continuité territoriale

La commission Permanente a validé le dispositif « d'aide exceptionnelle » concernant les passagers victimes de la compagnie XL Airways.

L'engagement financier régional s'élève à hauteur de **500 000 €**.

Suite à l'arrêt des vols de la compagnie XL Airways le 23 septembre 2019 et à la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Bobigny le 05 octobre 2019, la Région a pris l'initiative de réunir l'État, les compagnies aériennes et les agences de voyage afin de trouver des solutions alternatives à tous les usagers bénéficiaires de la continuité territoriale impactés par cette situation.

Au total, 2 813 personnes ont été recensées fin septembre comme bénéficiaires de la continuité territoriale, dont environ 1200 personnes en attente d'un vol retour et 1613 personnes qui ne peuvent pas effectuer leur vol aller-retour.

Il a été convenu que l'État pourrait mobiliser le dispositif de continuité LADOM pour les Réunionnais qui y seraient éligibles et la Région interviendrait soit en complément, soit seule (et cela à titre exceptionnel), pour permettre aux voyageurs, soit de pouvoir rentrer à leur domicile, soit de maintenir leur projet de voyage.

Démocratie participative

-Les conseillers régionaux ont acté la composition et le règlement intérieur du Conseil Consultatif Citoyen, ainsi que des propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'instance sur le long terme. Installé officiellement par le Président de Région le 18 juin 2019, le Conseil Consultatif Citoyen (CCC) compte au 10 octobre 2019 : 85 membres en exercice, 8 membres en cours de remplacement, et 3 membres ne pouvant être remplacés faute de liste complémentaire.

Par ailleurs, le règlement intérieur de l'instance a été adopté à l'unanimité des présents le 21 septembre 2019.

L'ACTION DE LA RÉGION POUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Pour le développement du Sport

-Une enveloppe de **164 365€** a été attribuée par la Commission Permanente au CREPS de La Réunion, partenaire de la Région dans le cadre de la convention tripartite Région – CREPS – Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports pour la mise en œuvre des actions de préfiguration et ainsi que la mise en œuvre des axes d'actions de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI), en partenariat avec le CREPS de La Réunion.

-Les élus de la Commission Permanente ont validé le cadre d'intervention du dispositif de Bourses Régionales des Études Supérieures Sportives en Mobilité (BRESUP sport). La Région intervient en faveur des lycéens désirant intégrer une filière de haut niveau en Métropole. Aussi, afin d'établir une continuité dans l'accompagnement proposé aux lycéens, il est proposé d'étendre le dispositif aux étudiants de L1 à MASTER 2.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière de pratique sportive en favorisant d'une part la mobilité des sportifs dans leurs projets d'accès vers le haut niveau en métropole et en permettant d'autre part aux jeunes sportifs locaux disposant d'un réel potentiel, de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière sportive de haut niveau et ce désormais durant leur cursus étudiant..

-Une subvention d'un montant total de **102 010 €** a été accordée par La Région, à 4 communes pour l'acquisition, la remise en état d'équipements sportifs et la création d'aires de Street Workout :

- Petite-Ile : Création de deux aires de Street Workout
- Sainte-Suzanne : Création de deux aires de Street Workout sur la commune
- Le Port : Acquisition de matériels pour le complexe sportif municipal, gymnase Georges Lambrakis et la piscine Jean Lou Javoy
- Saint-Louis : Réhabilitation des clôtures du complexe sportif de la cité scolaire de Roches Maigres et remplacement des panneaux de Basket Ball des équipements sportifs extérieurs du lycée Jean Joly.

-La Commission Permanente a voté une subvention d'un montant total de **90 700 €** en direction de 7 associations sportives, ligues et comités afin de réaliser leur programme d'actions et en faveur de 3 sportifs de haut niveau pour leur participation à des compétitions nationales ou internationales.

-**12 200 € ont été voté** à l'attention de 13 associations, afin de réaliser leurs programmes d'actions.

Pour la culture

-Les élus ont voté une enveloppe de **45 800 €** en faveur de la commune du Port au titre de l'année 2019 pour le financement de son projet de réhabilitation de la médiathèque Benoîte BOULARD (Réaménagement des espaces intérieurs portant notamment sur l'acquisition de mobiliers spécifiques et la signalétique dans le cadre de la réhabilitation de la médiathèque Benoîte Boulard- phase 2).

- Les élus ont approuvé le principe de reconduction du dispositif « Pass Culture Lycéens et Apprentis » couvrant la période de février à juin 2020. Ce dispositif vise à favoriser l'accès des lycéens et des apprentis au spectacle vivant. La collectivité prévoit d'apporter une aide maximum de 650 € par projet afin de prendre en charge les frais de transport collectif et le coût des billets d'entrée du spectacle. Une aide complémentaire de 100 € sera accordée par projet de sortie pour les établissements éloignés de plus de 20 kilomètres d'une salle de spectacles.

-Les conseillers régionaux ont validé le nouveau cadre d'intervention des aides régionales pour la culture et le patrimoine culturel. En effet, certains acteurs culturels qui jouent un rôle clé en matière de création artistique et de la démocratisation culturelles ne peuvent bénéficier à ce jour du soutien de la collectivité faute de dispositif d'aide adapté. Il est proposé 3 nouveaux cadres d'intervention afin de :

- soutenir les équipes artistiques émergentes (théâtre, danse, arts du cirque et de la rue) en leur attribuant soit une aide à l'accompagnement à la création soit une aide au compagnonnage.
- d'aider les auteurs et illustrateurs qui sont engagés dans un projet personnel d'écriture littéraire ou d'illustration en leur attribuant une aide à l'écriture et à l'illustration et éventuellement, une aide complémentaire de compagnonnage.
- d'aider les communes à améliorer des conditions d'accueil du public et de travail des personnels dans leurs équipements culturels en leur attribuant une aide à l'investissement pour réaliser des travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de rénovation. Ce cadre permet aussi d'aider les communes et EPCI dans leurs projets d'acquisition d'œuvres d'art destinées à être installées dans l'espace public.

-La Commission a attribué dans le cadre du fond culturel régional, une subvention de **45 000 €** à l'association Kolet' pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant à La Réunion pour la période 2018-2022.

-La Commission Permanente a attribué une subvention d'un montant total de **207 000 €** en direction de 3 associations et un établissement du secteur Salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant au titre de l'année 2019. Les bénéficiaires sont :

- Les Théâtres Départementaux de La Réunion
- Association de Gestion des Manifestations
- Théâtre Vladimir Canter
- Association de Gestion du Séchoir

-Les conseillers régionaux ont approuvé une subvention d'un montant total de **51 500 €** à 12 associations du secteur théâtre, danse et arts du cirque pour le financement de leurs projets pour l'année 2019 :

- Association Oubasanaa
- Ladi Compagnie
- Association Fée Mazine
- Témat La Kour
- Théâtre'Enfance
- Association Réunionnaise des Arts du Cirque
- Compagnie Baba Sifon

- Association Markotaz
- Compagnie Morphose
- Compagnie Mille et Une Façons
- Compagnie Lolita Monga
- Cie Inventaire

-Les élus de la Commission Permanente ont approuvé une subvention d'un montant total de **19 000 €** à 4 associations du secteur Danse et Théâtre pour l'année 2019 :

- Bohème Pro Évènementiel
- Lalanbik
- Ker béton
- Baba Sifon

-Une subvention d'un montant de **1750 €** en faveur de l'association Académie de La Réunion au titre des aides relatives au secteur littérature pour le financement de son projet d'édition d'un ouvrage sur l'Histoire contemporaine de La Réunion intitulé « La Réunion d'hier à aujourd'hui. Quelle société réunionnaise pour le XXIème siècle ? »

-La Commission Permanente a octroyé une enveloppe de **26 070 €** en faveur d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), de 4 associations et de 3 artistes en Arts Plastiques au titre de l'année 2019.

-Les élus ont voté une enveloppe de **2 000 €** pour l'association "Fée Mazine" au titre des aides au secteur audiovisuel pour le financement de son projet " La Fête du cinéma d'animation" pour l'année 2019.

-Une enveloppe de **6 600 €** a été accordée à 3 associations du secteur culturel en Cultures Régionales au titre de l'année 2019 pour le financement de leurs projets :

- El Diablo
- GOPIO
- Chidambaram Tamij Isai Natiapally

-Au titre de la participation de la Région Réunion au fonds commun d'intervention, à parité avec les deux autres financeurs (l'Etat et le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz – CNV) , une enveloppe de **40 000 €** a été votée en faveur du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV). Le projet de contrat de filière de musiques actuelles de La Réunion établi entre l'État, le CNV et la Région Réunion pour la période 2019-2022 et le projet de convention d'application financière entre l'État, le CNV et la Région Réunion pour l'année 2019 ont été approuvés.

Le contrat de filière de musiques actuelles regroupant l'Etat (ministère de la culture), le CNV et la Région Réunion, avec l'appui technique du PRMA, permet ainsi de mettre en place une politique commune d'intervention en faveur des artistes et des entreprises agissant dans le champ des musiques actuelles, en complémentarité des dispositifs de droit commun déjà existants.

-Dans le le cadre du fond régional culturel concernant la musique les conseillers régionaux ont attribué : une subvention d'un montant total de **11 000 €** en faveur de deux associations du secteur Culturel en Musique : Nakiyava et La voix en scène O.I.

Il s'agit d'une aide à la diffusion des artistes hors Réunion, aide aux actions et programmes de professionnalisation, aide aux festivals et regroupements artistiques de culture urbaine pour le financement de leurs projets au titre de l'année 2019

-Les conseillers régionaux ont approuvé le cadre d'intervention « Aide aux actions et programmes de professionnalisation » pour soutenir les actions et programmes de professionnalisation.

Une subvention d'un montant total de **48 500 €** a été attribuée à 12 associations et 2 artistes du secteur Culturel en Musique – (Aide à la diffusion des artistes hors Réunion, aide aux actions et programmes de professionnalisation, aide aux festivals et regroupements artistiques de culture urbaine pour le financement de leurs projets) .

-La Commission Permanente a attribué une subvention d'un montant total de **79 000 €** à 16 associations et 5 artistes du secteur culturel en Musique (Aide à la réalisation d'albums, de clips et aide à l'équipement – pour le financement de leurs projets au titre de l'année 2019).

- Une subvention de **3 000 €** a été accordée par la Commission Permanente à l' Association Maloy'arts 974 au titre des aides au secteur Culturel en Musique - Aide à la réalisation d'album, aide à la réalisation de clip et aide à l'équipement – Année 2019 pour le financement de l'acquisition de matériel.

– Les conseillers régionaux ont validé une subvention d'un montant total de **82 500 €** en direction de 6 associations et à un particulier dans le secteur du Patrimoine Culturel pour le financement de leurs projets pour l'année 2019.

-La Commission Permanente a approuvé le nouveau cadre d'intervention du dispositif Bourses individuelles de formation : Aides Régionales pour les Études Artistiques Secondaires en Métropole (AREASM) en faveur des lycéens de la filière artistique de haut niveau.

Ce nouveau dispositif s'adresse aux lycéens désirant intégrer une filière artistique de haut niveau en Métropole dans le secteur de la danse et de la musique. Le dispositif actuel ne couvrait pas ce type de formation puisqu'il débutait après le bac. Il est donc proposé d'ajouter un nouveau dispositif sur le modèle existant pour les sportifs de haut niveau.

- Les conseillers régionaux ont voté dans le cadre du dispositif régional d'aides aux entreprises culturelles ,une subvention d'un montant de **46 291,63 €** pour la SARL Des Bulles Dans l'Océan au titre du dispositif d'aides aux entreprises culturelles pour l'année 2019 pour la création de trois emplois en CDI : un responsable de librairie et deux conseillers à la vente.

- **40 000 €** a été accordé par les conseillers régionaux à l'entreprise SAKIFO PRODUCTION, au titre du dispositif d'aides aux entreprises culturelles pour l'année 2019 pour le financement de la création d'un emploi cadre en CDI : chef de projet responsable des éditions et booking.

- Une subvention d'un montant de **6 400 €** a été votée pour l'EURL Jean-Luc Allègre photographe éditeur, pour le financement de la publication de l'ouvrage « Nature, instants d'éternité » (aide inscrite dans le cadre du dispositif aides aux entreprises culturelles au titre de l'année 2019).

-Une enveloppe d'un montant total de **37 548,16 €** a été octroyée à 4 entreprises pour le financement de leurs projets au titre des aides à la publication d'ouvrages et de revues – filière livres dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises culturelles – Année 2019.

- La Commission Permanente a accordé une subvention de **113 190,40 €** à 3 entreprises pour le financement de leurs projets au titre des aides aux investissements des entreprises culturelles et des cafés culture pour l'année 2019 : SAS Autrement - Des Bulles Dans l'Océan SARL - Olibar SARL.

-La Commission Permanente a acté l'attribution d'une enveloppe financière de **50 000 €** en faveur de la SPL Réunion des musées régionaux, pour la programmation d'octobre à décembre 2019 de manifestations prévues dans le cadre du dispositif "Guétali" au Musée Stella Matutina. Il s'agit de la reconduction du programme « Guétali » au sein du musée Stella Matutina au cours du dernier trimestre 2019.

-La collectivité régionale apporte son soutien financier aux projets de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques détenus par des propriétaires privés ou des associations loi 1901.

Les conseillers régionaux ont décidé d'attribuer une subvention d'un montant total de **105 000 €** en faveur de deux associations au titre des subventions d'aides à la restauration du patrimoine protégé pour l'année 2019.

-La Commission Permanente a approuvé l'engagement d'une enveloppe de **540 000 €** dans le cadre des travaux prévus au MADD0I relevant des obligations du propriétaire ainsi que les travaux de mise en sécurité de la maison de maître du Domaine de Maison Rouge.

Pour l'éducation, les jeunes, les familles

- Les élus ont approuvé l'engagement d'une enveloppe globale de **27 500 €** pour la mise en œuvre du concours « L'économie circulaire à La Réunion : tous solidaires ! », réalisé conjointement par l'Académie de La Réunion et la Région Réunion et dont l'objectif principal est de sensibiliser les lycéens aux questions écologiques.

- Les élus ont voté une enveloppe de **2 000 €** pour le lycée Saint-Paul IV, au titre du dispositif « Aide régionale aux projets pédagogiques innovants des sections professionnelles et technologiques des lycéens et des Maisons Familiales et Rurales de la Réunion » concernant la réalisation de son projet « Terla commence la mer ».

- Les élus de la Commission Permanente ont acté :

- des modalités de mise en œuvre des services de restauration et d'hébergement des lycées publics pour l'année 2020 comprenant les tarifications, le règlement régional de restauration scolaire et les notes de cadrage,
- la reconduction en faveur des familles du tarif journalier actuel de restauration et d'internat des lycées publics pour l'année civile 2020,
- le principe du versement d'une compensation financière prévisionnelle estimée à 696 868 € en faveur de 45 Établissements Publics Local d'Enseignement.

- Les élus ont validé la proposition de l'Académie relative au calendrier scolaire pour les trois années à venir 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.

Pour l'entretien des bâtiments et du patrimoine régionale

- Les élus ont acté l'engagement d'une enveloppe globale de **850 000 € TTC** pour la programmation des travaux de Gros Entretien - Réparations sur les structures muséales de l'Ouest : Musée Stella Matutina et Kélonia dont :

- 500 000 € TTC pour les travaux d'amélioration technique et fonctionnelle du bâti pour le Musée Stella Matutina,
- 350 000 € TTC pour les travaux de maintenance pour le site de Kélonia.

- L'engagement d'une enveloppe de **250 000 € TTC** a été validé par les élus de la Commission Permanente pour la programmation des travaux de Gros Entretien Réparation et de maintenance sur les centres de formation CENTHOR et URMA de l'Ouest à l'Éperon – Saint-Paul.

- Une enveloppe globale de **340 000 € TTC** a été approuvée par la Commission Permanente pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Entretien Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sur le patrimoine régional.

- Une enveloppe financière complémentaire de **434 000 € TTC** a été approuvée par la Commission Permanente pour l'achèvement des travaux d'extension et de réhabilitation du lycée Stella à Saint Leu.

Pour la formation professionnelle

- La Commission Permanente a approuvé et voté une enveloppe globale de **37 395,80 €**, pour le programme de formations et d'accompagnement intitulé « Opportunités professionnelles » à l'Association Finaliser Transmettre Mobiliser (FTM) pour un effectif global de 150 stagiaires :

- 35 000,00 € au titre des coûts pédagogiques,
- 2 395,80 € au titre de la couverture sociale des stagiaires.

- Les élus de la Commission Permanente ont approuvé le programme de formations 2019 du RSMAR et ont attribué un financement de **120 000 €** au RSMAR au titre de la contrepartie publique nationale (CPN) pour 2019 . Ce dispositif a pour vocation de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes garçons et filles d'outre-mer par des actions de formations spécifiques.

- Une enveloppe globale de **1 458 536,05 €** a été attribuée en faveur de 6 CFA au titre de leurs programmes d'équipement pour l'année 2019 :

- CFA Commerce et Services, Industrie et BTP de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion

- CFA CENTHOR de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

- Centre de Formation d'Apprentis Agricole de Saint-Joseph

- CFA OGEC ECR

- AP RUN Formation

- Dans le cadre du PACTE 2019, les conseillers ont validé le financement des programmes de formations sectorielles pour un coût global de **4 606 494,55 €** dont

2 950 000,00 € au titre des coûts pédagogiques et 1 656 494,55 € au titre de la rémunération et de la couverture sociale des stagiaires.

-Les élus de la Commission Permanente ont approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **300 377,15 €** au CFA de la Fédération des Maisons Familiales et Rurales pour le financement de son programme apprentissage 2019 et engagement de la somme de 232 476,40 €, déduction faite de l'avance à valoir sur subvention 2019 déjà accordée.

-Les conseillers ont approuvé la mise en œuvre de la formation intitulée « assistance aux personnes dépendantes en milieu carcéral » au Centre de détention du Port pour un effectif prévisionnel de 13 stagiaires et le financement pour un coût global de **13 640 €**.

Coopération régionale

– Dans le cadre de la coopération régionale dans la zone océan Indien les élus de la commission permanente ont validé les termes de l'accord cadre de partenariat 2019-2021 entre la Région Réunion et l'association France Volontaires.

Une enveloppe de **10 000 €** a été attribuée pour les frais liés à la mise en œuvre de l'accord cadre et sa convention opérationnelle.

– Les conseillers de la Commission Permanente ont validé les résultats de l'appel à projets au titre du dispositif régional de coopération dans l'océan Indien pour les composantes suivantes :

- Composante 1 « Renforcement et valorisation des compétences locales dans la zone océan Indien »,

- Composante 2 : « Amorce aux projets Interreg ».

Une enveloppe prévisionnelle maximale d'un montant de **153 953,45 €** a été approuvée.

– Approbation des termes de la convention opérationnelle 2019-2020 entre la Région Réunion et la Commission de l'Océan Indien par les conseillers régionaux. Cette convention a pour objet de définir les actions visant au développement de compétences de jeunes résidant sur le territoire de La Réunion et de leur parcours d'insertion dans le cadre de la coopération régionale mise en œuvre dans l'océan Indien et de définir les engagements réciproques de la COI et de la Région Réunion à cet effet.

Pour le développement du Numérique

- Les conseillers régionaux ont approuvé le projet de reprise en régie de l'exploitation du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle, géré actuellement dans le cadre d'une délégation de service public, qui échoit le 25 juillet 2020.

- Dans le cadre du fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia, l'attribution d'une subvention régionale d'un montant total de **244 879,65 €** a été validée par la Commission Permanente pour 11 projets, et examinée en Comité Technique Spécialisé Audiovisuel (CTSA) du 20 août 2019.

- Dans le cadre du dispositif de « Pass Numériques » les élus ont engagé une enveloppe de **110 000 €** pour l'acquisition et le déploiement de 1100 carnets.

-Les conseillers ont approuvé les conventions d'objectifs et de moyens avec les structures de soutien à l'innovation pour la période 2020-2021.

Ces conventions ont pour objet d'organiser les rapports entre la collectivité régionale et les structures de soutien à l'innovation (l'association Technopole et son incubateur, le pôle de compétitivité Qualitropic, la CB – TECH du CYROI, le CIRBAT de la Chambre des métiers, le CRITT et le Transfo de la Chambre de commerce et d'industrie, le cluster TEMERGIE). Il s'agit, par ces instruments, de structurer les temps d'échange annuels ainsi que de sécuriser les trajectoires financières de ces organismes sur deux années.

Export

- Dans le cadre d'un parcours export régional, les élus ont approuvé la création de la « Team France Export - La Réunion ». La Réunion est aujourd'hui la première région française à proposer le pilotage stratégique d'une « Team France Export », de par ses spécificités économiques et géographiques, ainsi que son caractère insulaire. Ce nouvel outil est organisé autour d'un socle commun national associant, autour de la Région Réunion, l'État et ses opérateurs publics, Business France, la CCIR et Bpifrance. Les autres opérateurs spécialistes du développement international (Agence de Développement, Clubs Export, etc.) seront également associés pour apporter leurs expertises sur un champ d'intervention spécifique. dans le cadre d'un parcours export régional.

- Les conseillers régionaux ont validé le projet de protocole d'Accord territoires d'Industrie du TCO : "CONQUÊTE DE L'ECOSYSTEME INDUSTRIEL".

Ce projet à l'initiative de l'État vise la reconquête industrielle et le développement des territoires. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, État, opérateurs, etc.) et les industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour répondre a ces besoins.

Le projet porté par le TCO a été retenu au niveau national sous le label : "TCO – LA RÉUNION : LA CONQUÊTE DE L'ECOSYSTEME INDUSTRIEL". Le contrat du Territoire d'industrie sera signé sur la période 2019-2022.

- Les termes du projet de protocole Territoires d'Industrie de la CIREST : ECOTECHNOPORT, ont été validés par les élus de la commission permanente.

Le contrat du Territoire d'Industrie sera signé sur la période 2019-2022.

Ce projet d'Ecotechnoport a pour objectifs de :

- positionner La Réunion comme porte de l'Europe dans l'océan Indien ;
- renforcer le positionnement de la France sur l'Afrique et l'Inde ;
- orienter l'économie réunionnaise vers la création de produits à forte valeur ajoutée tournée vers l'export ;
- baisser structurellement le chômage ;
- augmenter le niveau de formation des Réunionnais.

Pour soutenir l'économie, l'emploi : les aides aux entreprises

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Dispositif « l'accompagnement dédié aux commerces de proximité », les conseillers régionaux ont voté pour une enveloppe de **3 000 000 €**.

Compte tenu de la fragilité des commerces de proximité, la collectivité souhaite mettre en place un dispositif spécifique. Ce dispositif prendra la forme d'une aide au petit investissement, plafonnée à 2000 € en direction des petites entreprises ressortissantes de la CCI.

- Avec son dispositif « Accompagner, Consolider, Adapter, Conquérir, Innover, Ancrer » en direction des très petites entreprises réunionnaises, la Commission Permanente a mobilisé **650 000 €** pour la mise en œuvre expérimentale sur 6 mois.

Il s'agit d'un dispositif (expérimental) pour permettre aux entreprises de sécuriser et de développer leurs activités. Cette mesure se traduit par une subvention aux très petites entreprises. L'aide est plafonnée à 20 000 euros pour les entreprises «classiques» et majorée au maximum à 50 000 euros pour l'accompagnement des start-ups.

-Une subvention régionale d'un montant global de **184 000 €** a été approuvée en faveur de l'association « Initiative Réunion » pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019 au titre de l'activité prêt d'honneur et du dispositif ALIZÉ. Le FSE est sollicité au titre de l'activité prêt d'honneur. Le programme Alizé consiste en l'accompagnement et le financement de PME à fort potentiel d'emplois. Ce dispositif relève d'un cofinancement public (Région/CDC/privé).

- Une subvention d'un montant de **80 000 €** en faveur a été attribué à l'association Momon Papa Lé La pour le financement du développement de ses activités liées à son programme ACI.

-Les conseillers régionaux ont octroyé une subvention d'un montant de **35 000 €** en faveur de l'association « Aid'A Zot » pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

Pour le développement de la pêche

- Les élus ont voté une enveloppe de **88 578 €** à la Caisse Locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion, au titre de la participation de la Région au financement du dispositif pour l'année 2019.

Tourisme

-L'attribution d'une subvention complémentaire de **5 000 €** en faveur de l'association « DOMAINE DES TOURELLES » a été approuvée pour le financement des actions en fonds propres dans le cadre de son programme d'actions 2019. Au total, c'est une subvention en fonctionnement de 31 980,41 € qui a été attribuée.

- Les élus de la Commission Permanente ont acté en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) du secteur touristique le dispositif d'aide régionale "Chèque Promotion Tourisme". Ce dispositif vise à promouvoir la destination Réunion, à permettre aux TPE intervenant dans le domaine du tourisme et des loisirs de vendre directement leurs services/offres lors d'événements nationaux ou internationaux-clés, auprès des professionnels ou du grand public.

- Les élus de la Commission Permanente ont accordé une enveloppe à hauteur de **1 138 674,73 €** aux Offices de Tourisme de La Réunion (OTI Est, OTI Ouest, Destination Sud Réunion, Maison du Tourisme du Sud Sauvage), pour le financement de leurs programmes d'actions et d'investissements, et leurs charges de fonctionnement.

- Une subvention régionale d'un montant de **230 500,00 €** a été validée par la Commission Permanente pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Nord, pour la mise en œuvre de son programme d'actions et d'investissements au titre de l'année 2019.

-Les conseillers régionaux ont validé une subvention de **40 000 €** en direction de l'association des Îles Vanille, pour la promotion de la destination Réunion par le tourisme golfique à travers l'organisation du « Vanilla Island Pro AM 2019 ». Il s'agit de la 3ème édition qui se déroulera à la Réunion et à Maurice du 10 décembre au 20 décembre 2019.

-Pour la mise en œuvre de son programme d'actions et d'investissements au titre de l'année 2019, L'association « Clévacances Ile de La Réunion » a bénéficié d'une enveloppe de régionale de **70 000 €**, validé par la Commission Permanente.

-Pour la réalisation au sein du complexe agro-touristique dénommé « Gadiamb City » à Bassin-Plat sur la commune de Saint-Pierre, d'un hébergement touristique basé sur le concept du « Glamping » de niveau 4 étoiles (17 unités sous forme de tentes),d'un restaurant de 80 couverts et de 2 roulottes de restauration rapide, et d'un parc d'activités de loisirs , les élus régionaux ont validé une subvention d'un montant de **340 000 €** en faveur de la SARL « GAD SARL ».

EUROPE-INTERREG V OI 2014-2020 : La Région, Autorité de Gestion des fonds européens

–Les élus de la Commission ont voté une subvention européenne d'un montant de 25 704 € pour l'association France Volontaires concernant le « Programme de volontaires de Solidarité Internationale économique 2019 ».

Le projet s'inscrit dans OT 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie du Programme de coopération INTERREG V Océan Indien 2014-2020:

Coût total éligible :30 240 €

Montant FEDER :**25 704 €**

Montant CPN – commune de La Possession : 4 536 €

– Dans le cadre du Programme INTERREG V OI 2014-2020, la Commission Permanente a attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **122 879,49 €** en faveur du CHU de La Réunion pour le 2ème Congrès de recherche en Santé Publique du CHU de La Réunion pour son projet intitulé « Vulnérabilité de santé dans les territoires ultramarins » :

Coût total éligible :122 879,49 €

Montant FEDER :**104 447,57 €**

Montant CPN Région :**9 215,96 €**

Montant CPN Etat :9 215,96 €

EUROPE : Education/Formation

- La Commission Permanente a validé le plan de financement défini sur les fonds FEDER et FEDER INTERREG, la liste des 25 lauréats bénéficiaires de l'Allocation Régionale de Recherche de Doctorat au titre de la session 2019 ainsi que la liste des candidats retenus en liste complémentaire.

L'attribution de ces 25 allocations régionales de recherche de doctorat représente une enveloppe totale de **1 080 000 €**.

EUROPE- économie

-Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER), la Commission Permanente a attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **47 539,25 €** à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) relative à son projet intitulé « Plan d'actions 2019 de l'espace de coworking de la CCI Réunion, Le Transfo » :

Coût total éligible :95 078,49 €

Montant FEDER : **38 031,40 €**

Montant CPN Région :**9 507,85 €**

- Dans le cadre de son projet « Plan d'actions 2019 de l'espace de coworking de la CCI Réunion, Le Transfo », les élus de la Région ont voté une subvention régionale et européenne d'un montant de **103 980,55 €** en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) .

Le projet cité s'inscrit dans l'OT 1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER).

Coût total éligible :103 980,55 €

Montant FEDER :**83 184,44 €**

Montant CPN Région : **20 796,11 €**

- Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 qui vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la Commission Permanente a attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **232 833,34 €** aux entreprises suivantes :

- la SARL COFER (Compagnie Française des Énergies Renouvelables) pour l'acquisition d'une ligne de production d'absorbeurs solaires dans le cadre du développement d'une activité de fabrication de chauffe-eau solaires au Port ;

- l'Entreprise individuelle VU THÉOPHILE (APOLLON PAPILLON SHOP LAYA FOOD) pour le développement de son activité.

Les plans de financement se déclinent comme suit :

- la SARL COFER : FEDER : **162 260,40 €** - CPN REGION : **40 565,10 €**

- VU THÉOPHILE :FEDER : **24 006,27 €** - CPN REGION : **6 001,57 €**

-Au titre de la fiche action 8.02 « Compensation des surcoûts de transports – Volet 2 – Intrants productifs », les élus régionaux ont validé une enveloppe européenne de **399 735,50 €** aux entreprises suivantes :

-la SAS BOURBON PLASTIQUES BATIMENT FEDER : 106 260,00 €

-la SAS PREFABETON :FEDER : 77 025,00 €

-la SAS SIGEMAT :FEDER : 32 025,00 €

-la SA TERALTA CIMENT REUNION :FEDER : 100 000,00 €

-la SARL ISOPLAST :FEDER : 84 425,50 €

L'attribution d'une subvention régionale et européenne d'un montant de 345 922,76 € a été validée par la Commission Permanente en faveur de la SARL SCIC RÉUNION pour l'installation d'un atelier de production d'engrais minéraux au Port.

Ce projet s'inscrit dans l'Axe 3 du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 qui vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

FEDER : **276 738,21 €** - CPN REGION : **69 184,55 €**

EUROPE : développement du territoire

-Une subvention régionale et européenne d'un montant de **240 000 €** a été accordée par la Commission Permanente en faveur de la CIVIS pour la réalisation des « Etudes préalables à la modernisation des zones d'activités économiques de la CIVIS».

Ce projet vise notamment à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

FEDER : 192 000,00 € - CPN REGION : 48 000,00 €

EUROPE : routes-aménagement-déplacement

-Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 qui vise notamment à la gestion rationnelle et la valorisation du patrimoine, la Commission Permanente a attribué une subvention européenne d'un montant de **355 315,37 €** au Conservatoire du Littoral pour la valorisation des paysages et accueil du public sur le site de La Grande Chaloupe.

- Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020, une subvention régionale et européenne d'un montant de **548 280,23 €** a été votée par la Commission Permanente au TCO pour le projet « Travaux du Pôle d'Échanges de La Saline Prisami » :

FEDER : 479 745,20 € - CPN REGION : 68 535,03 €.

- Dans le cadre du POE-FEDER 2014-2020- de la mesure « 4.07 – Plan Régional Vélo – Mise en œuvre », les conseillers régionaux ont voté le plan de financement des travaux de réalisation de la Voie Vélo Régionale, sur la section de Saint-Paul – Phase 2, le long de la Chaussée royale entre la « sortie Bellemène » et le giratoire Sabiani :

Montant total : 2 137 012,00 € FEDER : **1 495 908,40 €** - Région : **641 103,60 €**

– Ont été approuvés :

- le plan de financement des travaux de réalisation de la Voie Vélo Régionale – Section de Sainte-Marie/Sainte-Suzanne - Phase 2 - « Franchissement de la Ravine des Chèvres et des bretelles de l'échangeur RN2/RN2002 », au titre de la mesure « 4.07 – Plan Régional Vélo – Mise en œuvre » du POE-FEDER 2014-2020.

- la signature d'une convention de co-financement entre l'État et la Région au titre de l'Appel à projet « Mobilités Actives – Itinéraires cyclables » pour un montant de participation de l'État à hauteur de **648 891 €HT**.

-la mise en place d'une Autorisation de Programme complémentaire à hauteur de **2 500 000 €** pour permettre le lancement de cette opération. FEDER : 2 509 227,20 €

EUROPE : Tourisme

-Les élus ont attribué une subvention régionale et européenne d'un montant de **1 085 000 €** à la « SARL SARANA INVEST / SAS SARANA HOTEL & SPA » pour la création d'un hôtel 4 étoiles de 31 chambres à Mare à Vieille Place.

Ce projet s'inscrit dans l'Axe 3 du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 qui vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Énergie- Économie circulaire -Biodiversité

-Une subvention d'un montant de **24 773 €** a été validée par la Commission Permanente pour la chambre d'agriculture relative à la mise en place d'un Service d'Appui Technique à la Gestion des Épandages (SATEGE), estimé à un montant global de 150 765,60 €.

Cette structure doit être dotée des outils d'analyse spatiale pour apporter les garanties de bonne utilisation agronomique de ces matières, respectueuse de l'environnement, et de non-concurrence avec les pratiques de valorisation des déchets issus de l'activité agricole.

-Une subvention de **18 659,83 €** a été votée en faveur de la SCCV Delisle pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur son bâtiment de bureaux avec restaurant au Port.

-Une subvention de **24 815 €** a été votée, pour la SAS Atelier de Normandie pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur son site de l'Etang-Salé.

- **9 937,90 €** a été votés par la Commission Permanente en faveur de la SARL GAD pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur son complexe touristique à Saint-Pierre.

-Les élus de la Commission ont approuvé la réalisation d'une étude de potentiel et de pré-faisabilité du système hydromaréthermique « Nérée2 » à La Réunion, pour un montant de **50 000 €**.

- Les élus ont voté une subvention de **30 000 €** pour le Parc National de La Réunion pour l'organisation des ateliers territoriaux « Transition écologique et lumière ». Cet atelier permettra d'informer et de sensibiliser les acteurs du territoire quand aux enjeux liés à une meilleure organisation de l'éclairage publique à La Réunion. Ces ateliers répondent également à des enjeux en lien avec la biodiversité remarquable de l'île.

- Dans le cadre du programme SLIME Précarité 2019, une enveloppe complémentaire de **300 000 €** a été approuvée, portant le nombre de diagnostics à réaliser à 6 100 au lieu de 5 500 pour un montant global de 3 060 000 €.

Aménagement et Développement du Territoire

- Les élus ont approuvé le projet d'avenant à la convention signée le 27 février 2018 entre la Région, le Département et la SOFIDER relative à la mise en place d'un fonds de garantie LEADER 2014/2020. Cet avenant porte sur :

- la précision de la durée prévisionnelle des différentes phases de réalisation de l'opération ;

- la prorogation de la durée du fonds de garantie au 31 décembre 2024 ;

- la définition des modalités de prise en charge des frais liés à la gestion de la dotation de garantie LEADER confiée à la SOFIDER ;

- la précision du circuit de décision et le contenu du dossier de demande de caution.

La participation de la Région représente **350 000 €** pour le fonds de garantie LEADER 2014-2020 qui se chiffre à 1 000 000 € au total.

-A été actée par la collectivité « la charte du Réseau Rural de La Réunion ». Ce réseau s'inscrit dans un cadre réglementaire régional, national et européen. La charte a pour objet de :

- présenter l'organisation et les objectifs du Réseau Rural de La Réunion,

- énoncer les principes, dispositions et engagements attachés à la qualité de membre du Réseau Rural de La Réunion,

- fixer les principes et les modalités de son fonctionnement.

Transports et Déplacements

- Les conseillers régionaux ont pris acte des principales conclusions des études techniques du projet Run Rail menées de décembre 2018 à août 2019 et ont validés le programme général de l'opération Run Rail mis à jour au regard de ces conclusions. Le coût d'objectif de l'opération représente 289,8 M€ HT et le coût prévisionnel de fonctionnement est estimé à 8,4 M€ HT par an en moyenne .

- Les élus de la Commission Permanente ont approuvé le lancement du programme d'études générales du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) visant à aboutir à l'établissement de la stratégie de développement du RRTG.

L'enveloppe financière de **1 620 000 € a été votée** pour permettre la réalisation des missions inscrites en tranche ferme des lots d'études envisagées.

-Les élus de la Commission Permanente ont approuvé la programmation des travaux de rénovation des gares routières régionales de St-Benoît, St-Denis et St-Pierre desservies par le réseau Car Jaune.

Les financements à hauteur de **1 500 000 €** nécessaires à la réalisation des travaux ont été approuvés. Ces travaux peuvent être rendus éligibles au FEDER (fiche action 4.16 – pôle échanges régionaux – études RRTG).

-Les élus de la Commission Permanente ont validé l'autorisation de programme d'un montant de **55 000 €** en vue d'engager la seconde phase de l'étude relative à un modèle d'autopartage à La Réunion.

Les résultats escomptés par la collectivité régionale sont avant tout un infléchissement du parc automobile et donc un trafic moins dense sur le réseau routier en heure de pointe et, à terme, une diminution de la consommation des énergies fossiles.

Routes

-A L'occasion de cette séance les élus ont pu avoir la présentation de l'avancement du projet de restauration du pont suspendu de la Rivière de l'Est, conduit par la Région Réunion dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la commune de Sainte-Rose pour la réalisation des études.

Ils ont validé la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de **400 000 €**, nécessaire à la poursuite des études et à la réalisation de travaux de sécurisation prioritaires, en 2020, préalablement aux travaux de restauration complets prévus en 2021.

- Les conseillers régionaux ont approuvé la proposition d'avenant n°1 à la convention relative à la contribution financière de la Région au Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion. Ce projet d'avenant porte sur une évolution du programme d'activités 2019 (pose de deux ponts Bailey à Ilet Furcy et besoins nouveaux) qui nécessite la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de **894 000 €**.

- Les élus de la Commission Permanente ont acté la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de **2 000 000 €** pour le chantier de construction du nouveau franchissement de la rivière des galets (RN1) pour permettre de payer les révisions de prix du marché de travaux n°20163886.